

TARIFS DES ABONNEMENTS

Désignation	Perrosiens	Extérieurs
Individuel	12,00 €	24,00 €
Annuel famille	20,00 €	40,00 €
Etudiants et moins de 18 ans	6,00 €	20,00 €
Demandeurs d'emploi, RSA Rmistes, titulaires de l'allocation spécifique de solidarité ou de l'allocation handicapé et leur enfant jusqu'à 18 ans	2,50 €	5,00 €
Groupes scolaires établissements Perrosiens	Gratuit	
Groupes saisonniers encadrés extérieurs		20,00 €
Groupes encadrés extérieurs		40,00 €
Vacancier (abonnement de 2 mois au maximum)	20,00 € + 60 € de caution	

Pénalité de retard : 7 €

AUTRES TARIFS

La photocopie	0,25 €
Remplacement de la carte de lecteur	4,00 €

Bienvenue à la bibliothèque municipale

Bibliothèque Municipale

14, rue Krec'h Feunteun
22700 Perros-Guirec
Tél : 02 96 23 03 59

e-mail : bm-perrosguirec@perros-guirec.com

Site : www.perros-guirec.com



Service Culturel

Mairie de Perros-Guirec
Tél : 02 96 49 02 45
e-mail : animation@perros-guirec.com

Site : www.perros-guirec.com

Bibliothèque municipale



PERROS-GUIREC

Guide du lecteur

SERVICE CULTUREL



Un lieu pour tous

Édité le 02 janvier 2012

La Bibliothèque municipale et son antenne

Bibliothèque Municipale du Centre Ville

14, rue de Krec'h Feunteun

☎ 02 96 23 03 59

♦ Horaires (toute l'année)

"fermée entre Noël et le Jour de l'an"

Mardi :		16 h - 19 h
Mercredi :	10 h - 12 h /	16 h - 18 h
Vendredi :		16 h - 19 h
Samedi :	10 h - 12 h /	14 h - 18 h

Antenne de Ploumanac'h

1, rue du Centre - Ploumanac'h

☎ 02 96 91 40 61

♦ Horaires (toute l'année)

"fermée entre Noël et le Jour de l'an"

Mardi :	10 h 30 - 12 h
Vendredi :	10 h 30 - 12 h

Vous disposez de plus de 19 000 ouvrages.

☞ Enfants et Adolescents :

Albums, romans, contes, bandes dessinées, mangas, livres-audio, documentaires et revues.

☞ Adultes :

Romans, livres en grands caractères, livres-audio, bandes dessinées, ouvrages en langue bretonne et langues étrangères, documentaires et revues.

La consultation sur place de ces divers documents est libre et gratuite.



Modalités pratiques

L'abonnement est nécessaire pour emprunter des documents.

La carte d'abonnement est valable un an à partir de la date d'inscription. Elle est nominative et se conserve d'une année à l'autre.

Toute carte perdue sera remplacée contre paiement.

☞ Pour tous les lecteurs :

- ♦ le formulaire d'inscription complété et signé,
- ♦ une pièce d'identité,
- ♦ justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois).

☞ Pour les lecteurs de moins de 18 ans :

- ♦ le formulaire d'inscription complété et signé par leur représentant ou tuteur légal,
- ♦ une autorisation parentale signée par leur représentant ou tuteur légal.

☞ Pour les vacanciers :

- ♦ une caution de 60 € qui leur sera restituée à la fin du séjour après retour des documents empruntés.

☞ Pour les groupes :

- ♦ Une carte de groupe est délivrée gratuitement pour les établissements perrosiens :
 - ♦ les scolaires,
 - ♦ les crèches,
 - ♦ le centre de loisirs,
 - ♦ le foyer logement,
 - ♦ la maison du littoral.

Chaque groupe scolaire peut emprunter 1 livre par élève ainsi que 3 livres pour l'enseignant sur une durée de trois à six semaines.

Les mineurs sont sous la responsabilité des responsables de groupes ou des enseignants dans le cadre scolaire.

Il est également délivré une carte pour les groupes extérieurs. Le montant de l'abonnement est fixé dans les tarifs.

Conditions d'emprunt

☞ La présentation de la carte de lecteur est obligatoire pour le prêt.

Elle est valable dans les deux bibliothèques.

☞ Chaque abonné peut emprunter trois livres dont "une nouveauté" et deux périodiques pour une durée de trois semaines.

☞ Certains documents sont exclus du prêt, mais ils peuvent être consultés sur place.

☞ Il est possible de renouveler l'emprunt une fois, si le document n'a pas été réservé sauf pour les "nouveautés". La prolongation peut se faire par téléphone.

☞ Retour des documents :

Le lecteur doit rapporter les documents impérativement dans la bibliothèque où il les a empruntés.

Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique ou remboursé.

☞ Retard :

Les livres sont la propriété de tous, tout lecteur ne respectant pas les délais de prêt sera pénalisé dès le 2^e rappel :

- ♦ durée normale du prêt : 3 semaines.
- ♦ 1^{er} rappel : fin de la 4^e semaine.
- ♦ 2^e rappel : fin de la 6^e semaine, pénalité de 7 €.

Le prêt n'est plus alors autorisé jusqu'à la régularisation du paiement.

